

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2025/375**

***Occupation du domaine public***

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de la SARL SBS en date du 24 novembre 2025,

**CONSIDERANT**, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre le stationnement d'une nacelle devant l'église Saint Pierre, 22-24 rue du Capitaine Lheureux (59184) SAINGHIN-EN-WEPPES ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRÈTE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant l'église Saint Pierre afin de permettre le stationnement d'une nacelle pour l'installation de protection anti-volatiles sur ladite église. **Cette mesure prendra effet du 08 au 10 décembre 2025 à partir de 08h00.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation d'interdiction devra être mise en place et l'arrêté devra être affiché.

**ARTICLE 3** : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

**ARTICLE 4** : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur le Directeur de la SARL SBS,  
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Wéppes, le 24 novembre 2025

Le Maire

**Matthieu CORBILLON**